



**Objet : Championnat scolaire académique du jeu d'échecs  
phase départementale**

Madame, Monsieur,

Le Comité Loire Echecs a l'honneur d'inviter votre établissement scolaire à participer à la phase départementale du **Championnat scolaire académique du jeu d'échecs**.

✓ **le samedi 26 janvier 2019**

Le tournoi aura lieu à la Maison de quartier du Soleil, 24 rue Beaunier, 42000 St Etienne

L'horaire de la compétition est le suivant :

- **13h30 : accueil des participants**
- **13h45 : installation et explication du fonctionnement de la journée**
- **14h00 : début des parties**
- **18h00 : remise des prix**

Chaque élève joue 7 parties de 15 minutes par joueur. Il s'agit d'une compétition de masse, et les seules connaissances requises de la part des élèves sont une maîtrise simple des règles du jeu. Tous les participants seront primés.

Chaque établissement scolaire peut inscrire autant de joueurs qu'il le souhaite. Il y a un classement individuel et un classement par équipe si un établissement a assez de représentants, (8 joueurs, dont au moins 2 filles, aussi bien en élémentaire qu'en collège)

Vous trouverez ci-joint une fiche d'inscription. Elles se font obligatoirement à l'avance, en retournant cette fiche d'inscription à l'adresse mail [scolaires@loirechecs.org](mailto:scolaires@loirechecs.org) jusqu'à la veille de votre compétition. L'inscription est gratuite pour les élèves titulaires d'une licence FFE. La licence FFE (Fédération Française des Echecs) est obligatoire. Elle coûte 3 € et peut être réglée sur place, en espèces ou par chèque à l'ordre du Comité Loire Echecs.

Informations, contacts :

Christian Joly ☎ 06-88-55-19-97 📧 [scolaires@loirechecs.org](mailto:scolaires@loirechecs.org)

Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site internet <http://www.loirechecs.org> dans la partie compétitions jeunes/Championnats scolaires

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Comité Loire Echecs